

COMPTE RENDU REUNION

ASSEMBLEE GENERALE DU SYNDICAT

LIEU / DATE

Jeudi 15 Avril 2021 - 20h30 – Salle polyvalente de MANCIET

PERSONNES PRESENTES

CC BAS ARMAGNAC		CC GRAND ARMAGNAC	
ARBLADE LE HAUT	PERE Jean-François	AYZIEU	Jean Bernard LABROUCHE
BETOUS	Jean-Marc SUS	CAMPAGNE D'A.	-
BOURROUILLAN	Excusé	CASTEX D'A.	Patrick MAZZARON
CAUPENNE D'A.	Christian LEFAIX	CAZAUBON	Régis LAPORTE
CRAVENCERES	-	DEMU	Sébastien RAMAJO
ESPAS	-	EAUZE	Michel LABURTHE
LANNE-SOUBIRAN	Guillaume COURALET	ESTANG	-
LAUJUZAN	Philippe DUCOS	LANNEMAIGNAN	Gilles SARRAUTE
LE HOUGA	Bernard MENACQ	LAREE	Excusé
LOUBEDAT	Maximilien CHEZE	LIAS D'A.	-
LUPPE VIOLE	-	MARGUESTAU	-
MAGNAN	Claude ST BLANCARD	MAULEON D'ARMAGNAC	Laurent PRENERON
MANCIET	Stéphane GARBAY	MAUPAS	Philippe FAGET
MONGUILHEM	Thierry LEYMARIE	MONCLAR	-
MONLEZUN D'A.	-	PANJAS	Daniel CAZADIS
MORMES	Antoine GARCIA	REANS	-
NOGARO	Jean-Claude DROUARD	SEAILLES	-
PERCHEDE	François HOSTIER	CC ARMAGNAC ADOUR	
SALLES D'A.	Benoît HEBERT	AIGNAN	Michel CHANUT
ST MARTIN D'A.	Franck DUFAU	AVERON-BERGELLE	Gérard BARRAIL
ST CHRISTIE D'A.	Aurélien LAMOTHE	BOUZON-GELLENAVE	Bernard VOLPATO
ST GRIEDE	-	CASTELNAVET	-
SION	Michel BRAGAGNOLO	CAUMONT	-
SORBETS	Patrick BIZET	FUSTEROUAU	Jean Pascal LAFFITTE
TOUJOUSE	Clémence LACOURT	LELIN LAPUJOLLE	Lilian PAGES
URGOSSE	Bernard BARRAIL	LOUSSOUS-DEBAT	-
CC CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE		MARGOUET-MEYMES	Florian SUS
ARMOUS ET CAU	Jean Paul DOUBRERE	POUYDRAGUIN	-
LOUSLITGES	Excusé	SABAZAN	-
CC PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS		SARRAGACHIES	Alain LEFEBVRE
MONTEGUT	Jacques FOURCADE	TERMES D'A.	-
CC BASTIDES ET VALLONS DU GERS		CC D'ARTAGNAN EN FEZENSAC	
BEAUMARCHES	Excusé	GAZAX ET B.	-
COULOUME-M	-	LUPIAC	Bernard LUIS
COURTIES	Olivier BONNAFONT	PEYRUSSE GRANDE	Armel LAFFONT
LASSERADE	Patrick PELLEPORT	PEYRUSSE-VIEILLE	GARROUSSIA Jean Luc
		ST PIERRE D'A.	Philippe PEFFAU

Monsieur CHANUT, Président du Syndicat, ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2020 ;
- Affectation de résultats 2020 ;
- Vote du budget primitif 2021 ;
- Convention de mise à disposition avec le SABA pour la Gèle ;
- Questions diverses ;

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Président donne lecture à Monsieur Drouard du compte administratif 2020 qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses

Prévu -----	497 032.53 €
Réalisé -----	-91 600.99 €
Reste à réaliser -----	0.00 €

Recette

Prévu-----	497 032.53 €
Réalisé-----	-487 668.47 €
Reste à réaliser-----	-0.00 €

Section d'investissement :

Dépenses

Prévu -----	310 000 €
Réalisé-----	-2 919.98 €
Restes à réaliser-----	0.00 €

Recettes

Prévu -----	310 000 €
Réalisé -----	-76 041.34 €
Reste à réaliser -----	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement-----	-73 121.36 €
Fonctionnement-----	-396 067.48 €
Résultat global-----	-469 188.84 €

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif ainsi que le compte de gestion présenté.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur Drouard présente à l'assemblée le budget 2021 équilibré en recettes et dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement

Recettes-----521 468.48 €

Dépenses-----521 468.48 €

Section d'investissement

Recettes-----349 499.01 €

Dépenses-----349 499.01 €

Le comité syndical approuve le budget primitif à l'unanimité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LE SABA
--

Le technicien explique que jusqu'en 2018 la rivière Gèle (affluent de la Baïse) était gérée par les techniciens des SMBV Midour-Douze et Osse Gélise Auzoue.

Que depuis 2018 le Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents (SABA) a intégré la rivière Gèle dans son périmètre et qu'afin de garder les techniciens en place sur ce territoire des conventions ont été passées entre les SMBV Midour-Douze / OGA et le SABA pour une durée de 3 ans.

Ces conventions arrivant à leur terme il est nécessaire que chaque syndicat reconduise la sienne pour une durée de 3 ans supplémentaire.

Pour information le SMBV Midour-Douze met son technicien à disposition de la Gèle pour 10 jours / an et le SMBV OGA le sien pour 15 jours / ans.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le renouvellement de sa convention avec le SABA.

QUESTIONS DIVERSES

- Etude inondation / ruissellement impactant les habitations

Yann DUCOURNAU du Département du Gers, qui apporte un appui technique aux syndicats de rivières, explique l'intérêt de cette étude.

Cette dernière est en lien direct avec la compétence GEMAPI et visera à modéliser les habitations qui potentiellement peuvent être impactés par des coulées de boues / ruissellement.

Il s'agit d'un passage obligatoire afin de définir la politique inondation du syndicat sur le territoire.

- Etude SOCLE

Le Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau vise à définir qui fait quoi et qui paie quoi dans le domaine des milieux aquatiques.

Cette étude SOCLE a été lancée fin 2020 et un premier Comité Technique réunissant la DDT32, l'Agence de l'Eau, le Département, l'Institution Adour et le Syndicat a eu lieu le 1^{er} mars.

Durant cette réunion plusieurs points ont été abordés notamment la continuité écologique et le ruissellement (cas de Monguilhem).

Cette réunion a permis d'avoir les avis des divers acteurs et permis de définir une ligne directrice sur les points abordés.

- Dossiers de curage

Suite aux crues de cet hiver, de nombreux cours d'eau, fossés, routes ont été impactés par du ruissellement / coulées de boues.

Le syndicat a été sollicité à plusieurs reprises afin d'apporter une aide technique et administrative (rédaction de dossier)

- Tranche de travaux 2020 : entretien de l'Isaute

La tranche de travaux d'entretien de l'Isaute a été réalisée par l'entreprise Truilhé entre février et début mars 2021. Les riverains ont tous été prévenus avant le début des travaux, de fait tout s'est passé sans souci.

Également le syndicat d'eau potable de Loubédat-Sion (SIAEP) nous a fait part d'une problématique liée aux embâcles dans le St Aubin qui ont provoqué des remontées d'eau dans la station d'eau potable suite aux inondations hivernales.

Le syndicat a donc fait intervenir l'entreprise Truilhé qui était encore sur place afin de procéder au retrait des embâcles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.